



**Le Plessis-Pâté**

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DU PLESSIS-PATE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 JUIN 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept juin à 20 heures, les membres du Conseil municipal de la commune du Plessis-Pâté se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Maire et sous sa présidence, conformément à l'article L2121-10 du code général des collectivités territoriales, le 11 juin 2024.

Date d'affichage de la convocation : 11 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 18

Etaient présents : Sylvain Tanguy, Sylvie Barusseau, Patrick Reteau, Pascale Roquesalane, Claude Bourges, Hélène Merienne, Cédric Ruffiot, Vincent Boudry, Laurence Camera, Cécile Echelard, Sonia Fizelle, Josette Lacam, Patrick Moriaux, Patrick Wunderle

Absents ayant donné pouvoir : Pascal Gouzènes à Sylvie Barusseau, Martine Bardin à Josette Lacam, Sandra Caserio à Sylvain Tanguy, Sylvain D'Amico à Laurence Camera.

Absents : Roger Baku Maduda, Patrick Djodi, Sylvain Gilibert, Laëtitia Guerreiro, Daniel Lemaire, Jenna Catinot, Paulin Murhula, Sylvie Pietri, Murielle Thebault.

Pascale Roquesalane a été élue secrétaire de séance.

---

**DELIBERATION N°34/2024**

**DEMANDE DE SUBVENTION D'AIDE À L'INVESTISSEMENT CULTUREL 2024 AUPRÈS DU  
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE POUR L'ÉCOLE MUNICIPALE  
DE MUSIQUE ET DE DANSE**

**Rapporteur : M. C. RUFFIOT**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'importance de réaliser des investissements pour couvrir les besoins relatifs à l'élargissement des cours de musiques actuelles amplifiées et pour proposer une pédagogie plus adaptée en classe de Formation Musicale.

CONSIDERANT le dispositif de financement proposé par le Conseil Départemental en matière d'Aide à l'Investissement Culturel

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés**

APPROUVE le projet d'investissement pour l'École Municipale de Musique et de Danse

SOLLICITE une subvention auprès du CD91 pour un montant de 827 euros, afin de contribuer au financement de ces investissements.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette demande de subvention et à réaliser toutes les démarches nécessaires pour l'obtention de cette subvention,

DIT que les crédits nécessaires pour la réalisation de ces projets sont prévus au budget communal 2024.

Ainsi délibéré.

<p>Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.</p> <p>***</p> <p>La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication.</p> <p>Date de l'affichage en Mairie de la liste des délibérations examinées en séance :</p> <p>Date de la télétransmission de la présente délibération au contrôle de légalité :</p> <p>Date de la publication électronique de la présente délibération :</p>	<p>Le Maire</p> <p>Sylvain TANGUY</p> 
--	--